

Fiche technique

Fusion des secteurs d'assiette du SIP de Chinon

1 – Objectifs du projet de fusion des secteurs d'assiette

S'inscrivant dans une démarche d'amélioration de l'organisation du pilotage et de l'efficacité du service, ainsi que des conditions de vie au travail des agents, la fusion des deux secteurs d'assiette du SIP de Chinon (SAID Balzac et SAID Rabelais) est projetée.

2 – Démarche suivie pour préparer l'opération de fusion

Deux réunions de travail ont été organisées afin de préparer la fusion des deux secteurs. La première réunion avec le responsable du SIP, son adjoint et les deux contrôleurs de SAID a eu lieu le 18 février 2016.

Les agents des SAID ont été réunis le 23 février 2016. Compte tenu du niveau des effectifs des deux SAID, les agents ont souhaité anticiper la fusion des secteurs afin d'aborder la future campagne de déclarations de revenus dans de meilleures conditions.

Des réunions ponctuelles ont, également, eu lieu pour préciser les aménagements souhaités.

3 – Constitution du secteur d'assiette

- Organisation

La création des secteurs d'assiette est concomitante à la constitution des Inspections d'Assiette et de Documentation (IAD) en 1968, lesquelles comportaient également un ORDOC.

Si les tâches accomplies ont fortement changé en fonction de l'évolution de la législation et des outils utilisés, notamment avec l'informatisation d'un nombre croissant de procédures, la taille des équipes a peu évolué, sauf sous l'effet du temps partiel.

Ainsi, outre les contrôleurs, les secteurs d'assiette comptent trois agents de catégorie C chacun.

Ce contexte apparaît propice à une évolution des secteurs permettant d'atteindre une taille critique pour les tâches de gestion et de dégager des ressources internes afin d'améliorer le soutien aux équipes.

En l'espèce, il est envisagé de créer un secteur unique d'assiette, animé par un contrôleur. L'autre contrôleur exercera une fonction de soutien et d'expertise.

Le secteur fusionné sera composé de 8 emplois (2 B et 6 C).

L'encadrement du secteur d'assiette sera confié à un inspecteur La présence d'un cadre de catégorie A permet d'assurer un pilotage global de l'activité du SIP, une animation, un meilleur accompagnement de l'application des notes et directives ainsi qu'une meilleure mutualisation des méthodes de travail et des bonnes pratiques.

Avant la fusion des deux secteurs d'assiette

Composition des SAID		
Dénomination des SAID	Emplois B	Emplois C
Secteur BALZAC	1	3
Secteur RABELAIS	1	3
TOTAL	2	6

Après la fusion des deux secteurs d'assiette

A sa création officielle, le 1er mai 2016, le secteur d'assiette sera dénommé secteur de CHINON. Ainsi, le SIP de Chinon sera composé d'un secteur d'assiette et d'une cellule d'expertise et de soutien.

Composition des SAID		
Dénomination des SAID	Emplois B	Emplois C
Secteur CHINON	1	6
Cellule soutien expertise	1	0
TOTAL	2	6

Un projet de protocole a été rédigé par l'encadrement du SIP. Ce protocole a été présenté aux agents des SAID et n'a pas fait l'objet de remarques particulières de leur part. Il prévoit la répartition des rôles suivante :

Projet de répartition des missions du SIP <i>Sous réserve d'ajustements en fonction de l'évolution des missions et du contexte local</i>	
– Animation des équipes d'assiette et expertise : responsable du SIP et adjointe ; – Suivi et le pilotage de la taxe d'habitation : le contrôleur gestion et encadrement du secteur unique ; – Visa des procédures de rectification (+ de 5 000 euros) : adjointe, à défaut, responsable, et contentieux (+ de 10 000 euros, suite CSP) et complexes : responsable du SIP, à défaut, l'adjointe ; – Gestion des FIS /CSP, liaisons avec la cellule CSP, le PCE, et le PCRCP : adjointe ; – Suivi du planning des permanences d'accueil : adjointe ; – Gestion BALF SIP : responsable du SIP et adjointe ; – GHV : contrôleur gestion et encadrement du secteur unique ; – CSP déontologie : responsable du SIP ; – Evaluation/entretien professionnel : responsable du SIP ; – Contrôle interne : responsable du SIP et pour certains contrôles, l'adjointe.	
B – Gestion/encadrement du secteur unique	B – Soutien/expertise

Campagne IR	
– Participation à l'accueil au traitement des courriels : répartition des courriels entre les acteurs du SIP. – Émission accélérée - Exploitation de la liste GEST PART n°4	– Participation à l'accueil physique et téléphonique au traitement des courriels – Émission accélérée - Exploitation de la liste GEST PART n°4 – Saisie si nécessaire
Après campagne IR	
– Exploitation des listes GEST PART ano et listes ILIAD 5 et 6 rectificatives, selon les disponibilités.	– Exploitation des listes GEST PART ano et listes 5 et 6 ILIAD rectificatives.
Campagne TH	
– Renfort accueil ; – Campagne TH et mise à jour TH-animation ; – Gestion courrier-planning ; – Participation gracieux et délais de paiement.	– Renfort accueil ; – Participation gracieux, délais de paiement dans une proportion importante.
Relance des défaillants – CSP de régularisation	
– Relance des défaillants, animation et suivi ; – CSP régularisation : visa et suivi.	– Participation au CSP de régularisation, visa et suivi ; – Rédaction des FIS suite au signalement de dossiers par les agents d'assiette.
Contentieux – gracieux -demande de renseignements	
– Contentieux/questions/ renseignements simples et quelques dossiers complexes ; – Gracieux soutien – dossiers conciliateur.	– Contentieux ou questions complexes ou nécessitant des recherches : - revenus de source étrangère - PV cession valeurs mobilières - revenus fonciers spéciaux - participation au traitement général si nécessaire ; – Conciliateur- TA complexes.
Renfort accueil selon planning	
– Gestion courante.	– Renfort ou sollicitations importantes.
BALF - e-contact – téléphone	
– Gestion courante.	– Questions complexes ; – En cas de volume important.
Intérim des 2 agents de catégorie B	
- Afin de garantir l'intérim de chacun des contrôleurs sur les 2 types de missions, le contrôleur chargé de l'expertise doit être étroitement associé à la marche du service (mutualisation des pratiques et connaissances des travaux en cours)	

Bien entendu, le protocole pourra être adapté en fonction de l'évolution du service et de ses besoins.

- Organisation immobilière

Le projet de restructuration (*plan joint en annexe*) a recueilli l'accord de l'ensemble des agents des secteurs et de la cellule recouvrement.

Lors de réunions associant les agents des SAID, les aménagements à prévoir ont été identifiés et pris en compte par la division BIL :

- déplacements d'armoires et de bureaux ;
- dotation de téléphones sans fil pour la cellule recouvrement et organisation des appels téléphoniques ;
- cloisonnement partiel entre le bureau des contrôleurs et des agents.

Les équipes informatiques sont intervenues sur site pour vérifier le réseau.

Afin d'améliorer les conditions de travail pour la future campagne de déclarations de revenus et sur demande des agents, les opérations de déménagement sont planifiées en semaine 15.

- Date d'effet

La fusion des deux secteurs est prévue pour le 1er mai 2016.